Envoyé en préfecture le 15/03/2018
Reçu en préfecture le 15/03/2018
Affiché le
ID : 034-213402746-20180309-DELIB03_2018CCA-DE

DÉLIBÉRATIONS

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

C.C.A.S.

DELIBERATION
du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Martin de Londres

L'an deux mil dix-huit, le neuf mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Mme Nicole Grazioso, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers
En exercice : **9**
Présents : 7 la vice-présidente s'étant retiré au moment du vote
Votants : 7

***Présents** : Nicole GRAZIOSO, Frédérique JOUVE, Fabienne ARBIEU, Martine BRINGUIER, Danielle SELENUS, Luc BOUDON, René VERGNES, Jacques VILLARET.*
***Absents excusés :** Jean-Louis RODIER*
***Secrétaire de Séance** : Martine BRINGUIER*

N° 03/2018
OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil d'administration examine le compte administratif 2017 du CCAS qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	2 808.00 €
Recettes	3 250.00 €
Excédent de clôture	442.00 €

Hors de la présence de Mme la Vice-Présidente, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif du CCAS 2017

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
A St Martin de Londres,
Nicole GRAZIOSO, Vice-Présidente

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod 540331 - 09/10